

RAPPORT DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

Exercice 2018

**C'EST VOUS
L'AVENIR**



SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
Assurances

RAPPORT DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

EXERCICE 2018

TABLE DES MATIÈRES

1. CONTEXTE ET ENJEUX RSE DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSURANCES	3	5. EMPLOYEUR RESPONSABLE	18
1.1. Contexte et objectifs du document	3	5.1. Développement des collaborateurs	18
1.2. Enjeux RSE	3	5.2. Démarche sur le bien-être au travail	19
2. MODÈLE D'AFFAIRES ET PRINCIPAUX RISQUES EXTRA-FINANCIERS	4	6. ANNEXES	20
2.1. Présentation de l'activité et chiffres clés	4	6.1. Méthodologie d'évaluation ESG et carbone des actifs	20
2.2. Modèle d'affaires de Société Générale Assurances	5	6.2. Liste des accords collectifs signés	26
2.3. Principaux risques extra-financiers de Société Générale Assurances	6	6.3. Note méthodologique et périmètre de reporting	27
3. ASSUREUR RESPONSABLE	8	6.4. Rapport d'assurance du vérificateur indépendant	28
3.1. Des offres innovantes, solidaires et responsables	8		
3.2. La satisfaction client au cœur de la stratégie de Société Générale Assurances	9		
3.3. Une culture d'entreprise reposant sur l'éthique et l'intégrité	9		
3.4. Une conduite responsable des activités pour compte propre	10		
4. INVESTISSEUR RESPONSABLE	12		
4.1. Allocation des actifs (périmètre France)	12		
4.2. Exposition aux risques climatiques	12		
4.3. Intégration des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la politique d'investissement	13		
4.4. Évaluation ESG du portefeuille d'actifs	13		
4.5. Évaluation carbone du portefeuille d'actifs	15		
4.6. « Part verte » du portefeuille d'actifs	17		
4.7. Politique d'engagement pour influence	17		
4.8. Travail sur l'évaluation de la trajectoire en degrés du portefeuille	17		

1. CONTEXTE ET ENJEUX RSE DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSURANCES

1.1. Contexte et objectifs du document

Le rapport de performance extra-financière a pour objectif de décrire la façon dont les enjeux de responsabilité sociale et environnementale sont pris en compte par Société Générale Assurances.

Il vise notamment à mettre en évidence la relation entre le modèle d'affaires de l'entreprise, les principaux risques extra-financiers qui en découlent, et les politiques mises en œuvre pour les prévenir et les atténuer.

Enfin, ce rapport vise à répondre aux obligations de reporting des investisseurs institutionnels, tels qu'indiquées dans l'article 173 de la loi de Transition énergétique pour la croissance verte (LTCEV).

Dans une structure s'efforçant de suivre celle recommandée par la Task Force on Climate-related Financial Disclosure (TCFD)⁽¹⁾, il décrit notamment comment :

- les risques liés au changement climatique sont traités (risques physiques et de transition) ;
- les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et climat sont intégrés dans la politique d'investissement ;
- les actifs en portefeuille sont évalués selon des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et carbone.

1.2. Enjeux RSE

En cohérence avec les engagements du groupe Société Générale, Société Générale Assurances déploie une démarche de responsabilité sociale et environnementale dans l'ensemble de ses métiers et activités.

En 2018, une identification des principaux enjeux de responsabilité sociale et environnementale (RSE) a été réalisée à partir d'une consultation de parties prenantes internes, de travaux documentaires (notamment cartographie des parties prenantes et analyse concurrentielle) et des travaux de la Fédération Française de l'Assurance (notamment la charte RSE de juin 2018).

L'identification de ces enjeux prioritaires a permis de réaffirmer les 3 axes de la politique RSE de Société Générale Assurances :

- 1. Être un assureur responsable** : l'enjeu est de protéger ses clients par des offres, un conseil et une qualité de service adaptés à leurs attentes, tout en intégrant les nouvelles problématiques sociétales comme l'allongement de l'espérance de vie ou le changement climatique.
- 2. Être un investisseur responsable** : en tant qu'investisseur institutionnel, Société Générale Assurances dispose d'un levier important, sa politique d'investissement, qu'il peut actionner en faveur de l'environnement, du climat, et de manière plus générale au profit de la société civile.
- 3. Être un employeur responsable** : Société Générale Assurances porte une attention particulière au développement de ses collaborateurs qui passe notamment par la formation, la qualité de vie au travail, l'équité de traitement et la promotion de la diversité.

Les principaux risques extra-financiers sont présentés selon ces trois axes. Pour chaque axe, les risques associés, les politiques mises en œuvre pour les contrôler et les atténuer ainsi que les indicateurs de mesure sont précisés.

(1) Structure basée sur : la Stratégie Climat, la Gouvernance climat, la Gestion des risques liés aux changements climatiques, les indicateurs et cibles.

2. MODÈLE D'AFFAIRES ET PRINCIPAUX RISQUES EXTRA-FINANCIERS

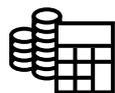
2.1. Présentation de l'activité et chiffres clés

Société Générale Assurances est au cœur de la stratégie de développement du groupe Société Générale, en synergie avec tous les métiers de Banque de détail, de Banque privée et de services financiers, en France et à l'international. Société Générale Assurances poursuit également l'ouverture de son modèle de distribution par le développement d'accords de partenariats avec des acteurs extérieurs au Groupe.

Présente en France avec Sogécap, Antarius, Sogessur et Oradéa Vie, et dans 9 pays à l'international, Société Générale Assurances propose une gamme complète de produits et de services répondant aux besoins de la clientèle de particuliers, de professionnels et d'entreprises, en matière d'assurance-vie épargne, d'épargne retraite, et de protection des personnes et des biens :

ÉPARGNE	PROTECTION	
Assurance vie épargne <ul style="list-style-type: none"> Assurance Vie Capitalisation 	Prévoyance individuelle <ul style="list-style-type: none"> Assurance temporaire décès Assurance obsèques Assurance dépendance Assurance accidents de la vie 	Assurance santé <ul style="list-style-type: none"> Assurance santé individuelle Assurance santé collective
Épargne retraite <ul style="list-style-type: none"> Rentes Retraite entreprises Fonds de pension 	Assurance dommages <ul style="list-style-type: none"> Assurance automobile Assurance multirisques habitation Assurance multirisques des professionnels Assurance responsabilités des dirigeants Assurance mobiles/tablettes 	Assurance des emprunteurs
		Prévoyance collective
		Assurance risques divers <ul style="list-style-type: none"> Assurance protection juridique Assurance perte d'emploi Assurance des moyens de paiement Assurance des pertes pécuniaires

CHIFFRES CLÉS :



13,5 Md EUR
CHIFFRE D'AFFAIRES



116 Md EUR
ENCOURS



368 M EUR
RÉSULTAT*



5 %
TAUX DE RÉSERVES FINANCIÈRES



37,5 %
COEFFICIENT D'EXPLOITATION



A-
RATING STANDARD & POOR'S



10
PAYS



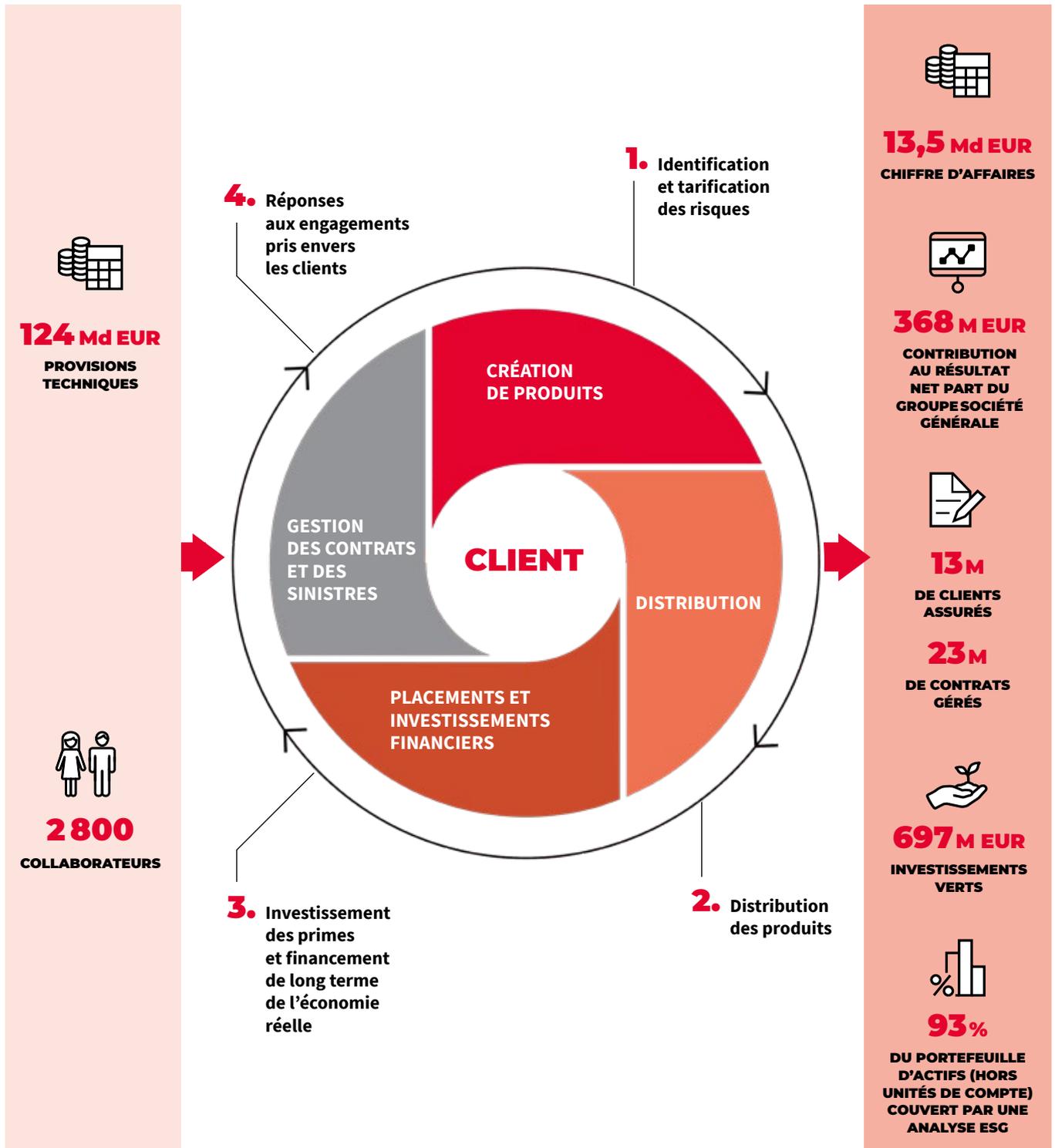
2 800
COLLABORATEURS



23M
NOMBRE DE CONTRATS GÉRÉS

* Contribution au résultat net part du groupe Société Générale

2.2. Modèle d'affaires de Société Générale Assurances



2.3. Principaux risques extra-financiers de Société Générale Assurances

2.3.1 Gouvernance et gestion des risques⁽¹⁾

Société Générale Assurances a mis en place des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne qui, au travers de leurs différentes composantes, ont respectivement pour objectif :

- de garantir en permanence la maîtrise des risques en les identifiant, les mesurant et en mettant en place les mesures d'atténuation adéquates si nécessaire ;
- de prévenir les dysfonctionnements, de s'assurer de l'adéquation et du bon fonctionnement des processus internes, de garantir la fiabilité, l'intégrité et la disponibilité des informations financières, prudentielles et de gestion.

Ils s'appuient notamment sur des politiques, validées par le Conseil d'administration, qui définissent les principes, processus et procédures mis en place ainsi que la gouvernance et les métriques clés relatives à chaque risque.

POLITIQUES DE GESTION DES RISQUES

Politique du risque d'investissement

Politique du risque ALM

Politique du risque de souscription

Politique du risque de provisionnement

Politique du risque de réassurance

Politique de gestion des risques opérationnels et du risque de réputation

Politique ORSA

POLITIQUES DE CONTRÔLE INTERNE

Politique de contrôle interne

Politique de vérification de la conformité

Politique de sous-traitance

Politique d'honorabilité et de compétences

Gestion des risques extra-financiers

En 2018, la gouvernance et la gestion des risques extra-financiers ont été renforcées avec la création d'une Direction Responsabilité Sociale et Environnementale, rattachée au Secrétaire Général, et chargée notamment, en lien avec les différentes directions opérationnelles et supports concernées :

- de définir (avec validation de la Direction Générale de Société Générale Assurances) et de mettre en œuvre la politique RSE de l'entreprise ;
- d'identifier les principaux risques extra-financiers et de suivre les actions mises en œuvre pour les prévenir ou les atténuer.

2.3.2 Profil de risques de Société Générale Assurances

L'activité assurance vie épargne étant prédominante dans l'activité et le bilan de Société Générale Assurances, les principaux risques sont :

- **les risques ALM** (gestion actif passif), dont les risques de marché, de crédit et de liquidité, et plus particulièrement les risques de marché des actifs financiers en représentation des engagements techniques qui constituent l'exposition la plus significative ;
- **les risques techniques**, et particulièrement le risque de souscription à travers ses activités d'assurance vie épargne (risque de rachat). Dans une moindre mesure, Société Générale Assurances est également exposée à des risques de souscription non vie et santé (qui peuvent notamment émaner de la tarification, de la sélection, de la gestion des sinistres ou du risque de catastrophe) ;
- **les risques opérationnels et autres risques** dont les risques stratégiques, de réputation et les risques de pertes ou de sanctions notamment du fait de défaillances des procédures et systèmes internes, d'erreurs humaines ou d'événements extérieurs.

2.3.3 Cartographie des principaux risques extra-financiers

Approche méthodologique

Une cartographie des principaux risques extra-financiers⁽²⁾ a été réalisée en croisant le profil de risques avec les quatre axes d'analyse suivants⁽³⁾ : évolutions sociales et sociétales, impact environnemental et changement climatique, respect des droits de l'Homme, lutte contre la corruption.

Les risques identifiés sont ensuite évalués en fonction de leur impact potentiel (de faible à très fort) et de leur probabilité d'occurrence (de faible à quasiment certain). L'analyse est réalisée à « dire d'experts » et dans une approche « top down » par la Direction Responsabilité Sociale et Environnementale, en collaboration avec la Direction des Risques et la Direction du Contrôle Interne.

(1) Ces informations concernent la société Sogécap en tant que société mère de Société Générale Assurances. Sogécap exerçant par ailleurs, à titre individuel, une activité d'assurance vie et de capitalisation, les dispositifs et procédures mis en place dans le cadre du système de gouvernance sont identiques et applicables aussi bien à l'entité qu'à Société Générale Assurances.

(2) Risques liés aux décisions et aux actions de Société Générale Assurances (risques provoqués) ou à des facteurs externes (risques subis).

(3) Cf. article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Synthèse des risques extra-financiers de Société Générale Assurances

PRINCIPAUX RISQUES EXTRA-FINANCIERS (avant prise en compte des mesures de contrôle et d'atténuation)	PRINCIPALES POLITIQUES DE CONTRÔLE ET D'ATTÉNUATION	INDICATEURS	CHAPITRES
Impact environnemental et changement climatique			
<ul style="list-style-type: none"> ■ Risque de dépréciation des actifs faisant suite à des évolutions réglementaires qui viendraient pénaliser, voire interdire, certaines activités jugées trop émettrices en gaz à effet de serre (risque de transition) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Politique d'investissement 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Évaluation Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) et carbone du portefeuille d'actifs ■ Évaluation de la trajectoire en degrés du portefeuille d'actifs 	4
<ul style="list-style-type: none"> ■ Impact environnemental des activités et du fonctionnement de l'entreprise ■ Risque de réputation lié à l'impact environnemental de l'entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Programme de réduction carbone 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Bilan carbone pour compte propre 	3.4
Évolutions sociales & sociétales			
<ul style="list-style-type: none"> ■ Inadaptation des produits aux nouveaux besoins et attentes des clients, risque d'insatisfaction client (offres responsables et solidaires, offres et modes de commercialisation innovants, etc.) ■ Non-respect de la réglementation (protection des données personnelles) ■ Hausse de la cybercriminalité 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Procédure de gouvernance et surveillance des produits ■ Politique de contrôle de la conformité ■ Programme interne RGPD⁽¹⁾ ■ Schéma directeur de Sécurité du Système d'information 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mesure de la satisfaction client ■ Dysfonctionnements de conformité ■ Incidents annuels de sécurité informatique 	3.1 3.2 3.3
Respect des droits de l'Homme			
<ul style="list-style-type: none"> ■ Développement insuffisant des compétences des collaborateurs ■ Non-prise en compte des aspects de qualité de vie au travail 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Politiques et procédures RH ■ Programme de transformation culturelle et déploiement du « leadership model » 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Heures de formation ■ Enquêtes sur la qualité de vie au travail ■ Baromètre employeur 	5.1 5.2
Lutte contre la corruption			
<ul style="list-style-type: none"> ■ Non-respect de la réglementation (corruption) et du Code de conduite interne 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Politique de lutte contre la corruption ■ Code de conduite interne 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre de collaborateurs formés (anti-corruption) ■ Pourcentage de collaborateurs formés au Code de conduite ■ Amendes régulateurs 	3.3

(1) Règlement général sur la protection des données.

3. ASSUREUR RESPONSABLE

PRINCIPAUX RISQUES EXTRA-FINANCIERS (avant prise en compte des mesures de contrôle et d'atténuation)	PRINCIPALES POLITIQUES DE CONTRÔLE ET D'ATTÉNUATION	PRINCIPAUX INDICATEURS	CHAPITRES
<ul style="list-style-type: none"> ■ Inadaptation des produits aux nouveaux besoins et attentes des clients, risque d'insatisfaction client (offres responsables et solidaires, offres et modes de commercialisation innovants, etc.) ■ Non-respect de la réglementation (corruption, protection des données personnelles) et du Code de conduite interne ■ Hausse de la cybercriminalité ■ Impact environnemental des activités et du fonctionnement de l'entreprise ■ Risque de réputation lié à l'impact environnemental de l'entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Gouvernance et surveillance des produits ■ Politique de contrôle de la conformité ■ Programme interne RGPD ■ Politiques de lutte contre la corruption ■ Code de conduite interne ■ Schéma directeur de Sécurité du Système d'information ■ Programme de réduction carbone 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Dysfonctionnements de conformité ■ Mesure de la satisfaction client ■ Incidents annuels de sécurité informatique ■ Nombre de collaborateurs formés (anti-corruption) ■ Pourcentage de collaborateurs formés au Code de conduite ■ Bilan carbone pour compte propre 	<p>3.1 3.2 3.3 3.4</p>

3.1. Des offres innovantes, solidaires et responsables

3.1.1 Des produits d'épargne socialement responsables et solidaires

125 supports financiers « ISR » (Investissements Socialement Responsables) ou assimilés⁽¹⁾ sont proposés aux clients de Société Générale Assurances en France au travers des contrats d'assurance vie épargne. Les clients peuvent ainsi investir dans des projets ou des entreprises dont l'activité répond à des enjeux environnementaux et sociaux et qui encouragent un développement économique et financier plus durable et plus humain.

Deux nouveaux supports ont notamment été intégrés en 2018 :

- « Étoile Développement Durable »⁽²⁾, dont l'objectif est de participer à la transition énergétique en investissant dans des actions de sociétés européennes répondant aux enjeux environnementaux par le développement des technologies « vertes » ;
- « Amundi Responsible Investing - Green Bonds »⁽³⁾, qui cible les émetteurs favorisant la transition énergétique et écologique (exclusion des secteurs pétrole, gaz et autres combustibles). Le fonds est composé *a minima* de 66% d'obligations vertes (green bonds), le solde étant constitué d'obligations ayant un impact environnemental positif.

Au 31 décembre 2018, 353 M€ d'encours étaient gérés sur des supports financiers ISR ou assimilés, soit près de 3 fois plus qu'à fin 2017⁽⁴⁾.

3.1.2 Des offres innovantes sur les enjeux sociétaux et environnementaux

En 2018, Société Générale Assurances a par ailleurs enrichi son offre de produit en France avec pour souci de répondre de façon innovante aux enjeux sociétaux.

Dans le cadre de l'offre d'assurance santé, le service de conseil médical à distance a été étendu à la téléconsultation (diagnostic et ordonnance), afin notamment de répondre à la désertification médicale dans certaines zones rurales. L'échange entre l'assuré et le médecin se fait par l'intermédiaire d'un smartphone, d'une tablette, ou d'un ordinateur. Cette téléconsultation est prise en charge par la Sécurité Sociale (comme pour une consultation en face à face) et est disponible pour toutes les offres de complémentaire santé de Société Générale Assurances (aussi bien dans le cadre du parcours de soins qu'en dehors de celui-ci).

En parallèle, le partenariat avec Carte Blanche Partenaires a été renforcé avec la signature d'une convention sur l'audioprothèse. Les bénéficiaires des offres de complémentaire santé ont désormais accès à un réseau de plus de 1 000 audioprothésistes agréés garantissant

(1) Supports labellisés ISR ou ayant des caractéristiques similaires.

(2) Proposé pour les contrats d'Antarius.

(3) Proposé dans le cadre de la gestion sous mandat des contrats Antarius et Banque Privée du Crédit du Nord.

(4) Cette progression est notamment due à une meilleure identification de ces supports par rapport à 2017.

des équipements de qualité avec des prix encadrés. Cette démarche, qui vise des dépenses de soins élevées, doit permettre aux assurés de rendre plus accessible l'acquisition de ces équipements tout en préservant la qualité.

Concernant l'assurance automobile, des offres favorisant le développement durable ont été proposées :

- « Petits rouleurs » : réduction de 10 % sur la prime pour les assurés qui parcourent moins de 6 000 kms/an ;
- prime aux véhicules propres : réduction de 15 % (au lieu de 5 % précédemment) pour les véhicules électriques et hybrides ainsi que les véhicules émettant moins de 100 g de CO₂/km.

Enfin, dans le cadre de l'offre d'assurance « mobile » (qui couvre l'ensemble des smartphones et tablettes du foyer contre le vol, le bris toutes causes, etc.) la réparation des appareils est privilégiée au remplacement et, le cas échéant, un appareil reconditionné de même catégorie est proposé en remplacement.

3.1.3 Un processus de gouvernance des produits intégrant les risques extra-financiers

En France comme à l'international, Société Générale Assurances met en œuvre un processus de gouvernance et de surveillance des produits dont l'objectif est de s'assurer que tout nouveau produit, toute nouvelle activité ou transformation significative de produit existant soit soumis à un processus d'approbation et à une analyse des risques avant lancement (ainsi qu'à des revues périodiques après lancement).

Les risques extra-financiers (notamment les risques sociaux et environnementaux, ainsi que les risques de réputation liés) sont systématiquement inclus dans cette analyse et font l'objet d'une analyse formelle réalisée par la Direction Responsabilité Sociale et Environnementale.

3.2. La satisfaction client au cœur de la stratégie de Société Générale Assurances

3.2.1 Mesure de la satisfaction client avec le Net Promoter Score (NPS)

Société Générale Assurances développe, pour les produits assurance vie épargne, prévoyance, assurance dommages et assistance une méthodologie similaire de mesure de la satisfaction client à travers le NPS « à chaud ». Ce dispositif couvre l'ensemble des clients Société Générale et Crédit du Nord en France⁽¹⁾. Cette enquête, réalisée à l'issue de chaque contact téléphonique, permet d'obtenir des indicateurs en continu sur les centres de relation client de Société Générale Assurances. Près de 80 000 mails sont ainsi envoyés chaque mois en France.

(1) Le NPS « à chaud » est également déployé en République tchèque.

(2) Code de conduite, système de dénonciation des abus, cartographie des risques, procédures d'évaluation, contrôles comptables, formation pour les personnels exposés, sanctions disciplinaires et procédures de contrôle interne.

3.2.2 Traitement des réclamations

En France, les réclamations font l'objet d'une analyse détaillée sous le contrôle d'un service dédié et conformément aux recommandations de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Elles reçoivent une réponse dans les 10 jours ouvrés suivant leur réception. À défaut du traitement de la réclamation sous 10 jours, un courrier est adressé au client lui indiquant que la réponse lui sera apportée sous 2 mois maximum.

Sur le périmètre France, le taux de réclamation (nombre de réclamations / nombre de contrats en cours) s'établit à fin novembre 2018 à 0,19%. Sur cette même période, le nombre de réclamations adressées au médiateur en assurances s'établit à 182.

3.2.3 Certification ISO 9001 de Société Générale Assurances

En 2018, Société Générale Assurances a été certifiée ISO 9001 (version 2015) sur l'ensemble de ses activités en France. Il s'agit de la première certification de l'entreprise sur l'ensemble de ses activités.

Cette certification, qui vient souligner la maîtrise des activités et des risques et l'homogénéisation des pratiques au sein de l'entreprise, contribue à l'amélioration de la satisfaction des clients par une meilleure compréhension et prise en compte de leurs attentes et permet de renforcer leur confiance ainsi que celle des partenaires de Société Générale Assurances.

3.3. Une culture d'entreprise reposant sur l'éthique et l'intégrité

Société Générale Assurances prend des engagements déontologiques forts afin de nourrir la confiance de ses parties prenantes et en premier lieu celle de ses clients.

3.3.1 Lutte contre la corruption et les conflits d'intérêts

Le risque de corruption, intrinsèquement faible pour Société Générale Assurances compte tenu de son activité d'assureur et de son modèle intermédié, est géré par la mise en œuvre du dispositif anticorruption Loi Sapin 2.

La mise en œuvre des 8 piliers⁽²⁾ a été quasiment finalisée en 2018, que ce soit en France ou à l'international : formation en e-learning de l'ensemble du personnel et en présentiel des collaborateurs exposés, procédure d'alerte actualisée, réalisation des cartographies des risques de corruption et de conflits d'intérêts, mise en place d'un registre cadeaux/événements/repas et diffusion des instructions, renforcement du dispositif de contrôle permanent.

En 2018, aucun dysfonctionnement de conformité significatif n'a été constaté.

3.3.2 Protection des données personnelles

Le développement rapide de nouvelles technologies offre aux assureurs des opportunités de proposer des produits et des services personnalisés mais l'augmentation du volume de données créées par cette utilisation rend nécessaire une protection efficace des données personnelles des assurés et des salariés.

Dès 2017, Société Générale Assurances a initié, en France comme à l'international, un programme afin de se conformer au règlement général sur la protection des données (RGPD). Plusieurs actions ont ainsi été menées, notamment :

- la nomination d'une déléguée à la protection des données, chargée du respect de la réglementation (ainsi qu'un adjoint à la déléguée);
- la formation de l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise (formations distanciées et formations présentielles);
- la cartographie de l'ensemble des traitements réalisés et leur retranscription dans un registre des traitements;
- la mise à jour des mentions d'information présentes dans la documentation contractuelle et sur le site internet de Société Générale Assurances (qui sera finalisée en avril 2019);
- des études d'impact sur la vie privée des traitements réalisés.

En 2018, aucun dysfonctionnement de conformité significatif n'a été constaté.

3.3.3 Protection du système d'information et lutte contre la cybercriminalité

Société Générale Assurances a défini un schéma directeur de sécurité du système d'information qui décrit sa stratégie globale en la matière et permet de piloter les risques associés. Ce schéma, décliné selon plusieurs axes, permet notamment d'assurer la protection des infrastructures et des applications sensibles, la sécurité des données sensibles, la détection des anomalies et la sensibilisation des utilisateurs.

Ce pilotage est complété par un exercice de cartographie des risques annuel, un contrôle des accès aux applications sensibles et un suivi en continu des incidents.

En 2018, aucun incident significatif n'a été relevé.

3.3.4 Programme de sensibilisation au Code de conduite interne

Dans le cadre d'un programme mené à l'échelle du groupe Société Générale, tous les collaborateurs de Société Générale Assurances ont été amenés à s'approprier, via des ateliers et un module de formation obligatoire, le Code de conduite qui constitue la base de l'éthique professionnelle de l'entreprise. Au total, 382 ateliers impliquant plus de 98 % des collaborateurs ont été réalisés et 99 % des collaborateurs ont réalisé le module de formation distancielle.

3.4. Une conduite responsable des activités pour compte propre

3.4.1 Bilan carbone d'une entreprise

Le bilan carbone ou empreinte carbone d'une entreprise peut se présenter comme suit :

On distingue parmi les émissions de carbone d'une entreprise :



- **les émissions directes (ou scope 1)** : liées à des consommations fossiles par une entreprise pour son fonctionnement (ex. : pétrole, fuel, charbon, gaz, consommés directement), y compris les émissions de carbone potentielles⁽¹⁾ ;
- **les émissions indirectes (scope 2)** : émissions issues d'énergies consommées provenant d'autres entreprises (ex. : achat par l'entreprise de vapeur ou de froid auprès du chauffage urbain, d'électricité, etc.) ;
- **les autres émissions indirectes (scope 3)** : émissions indirectement produites par les activités de l'entreprise qui ne sont pas comptabilisées en scope 2 mais qui sont liées à la chaîne de valeur, en amont ou en aval (ex. : biens et services consommés par les fournisseurs, transport et distribution de produits, etc.).

(1) Correspond à la combustion future par une entreprise de réserves fossiles qu'elle détient aujourd'hui mais ne consomme pas encore (exemples : stocks de charbon, de pétrole, réserves de gaz...). Les informations sur les réserves détenues ne sont pas toujours disponibles, et donc prises en compte.

3.4.2 Consommation de ressources et émissions de carbone pour compte propre

Chaque année, Société Générale Assurances recense les consommations de ressources nécessaires à son fonctionnement en tant qu'entreprise et calcule ses émissions de CO₂ pour compte propre⁽¹⁾. Ce recensement et le suivi de l'évolution des différents indicateurs permet de s'assurer que les actions mises en œuvre et leurs résultats sont en phase avec les objectifs.

BILAN DES CONSOMMATIONS POUR L'EXERCICE 2018 (PÉRIMÈTRE FRANCE) ⁽²⁾	2018	ÉVOLUTION 2017/2018
Surface occupée	12 514 m ²	+6,7 %
Nombre total d'occupants	2 345	+7 %
Consommation totale nette d'énergie par occupant	2 857 kWh	-14,2 % ⁽³⁾
Quantité totale de papier utilisée	317 174 kg	-10,4 %
Consommation d'eau totale par occupant	3,7 m ³	-12,3 % ⁽⁴⁾

Dans le cadre du programme de réduction carbone du groupe Société Générale, Société Générale Assurances a pris l'engagement de réduire de 25 % ses émissions de CO₂ par collaborateur en 2020 par rapport à 2014.

Les émissions totales de CO₂ (scope 2) se sont élevées en 2018 à 2 038 tonnes équivalent CO₂ (TCO₂) contre 2 230 TCO₂ en 2014, soit une baisse de 8,6 %. Sur cette même période, les émissions par occupant sont passées de 1,04 TCO₂ à 0,68 TCO₂, soit une diminution de 35 %.

BILAN DES ÉMISSIONS DE CO ₂ (PÉRIMÈTRE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSURANCES) ⁽⁵⁾	2014	2016	2018	ÉVOLUTION 2014/2018
Émissions totales de CO ₂ (en tonnes équivalent CO ₂)	2 230	2 008	2 038	-8,6 %
Émissions de CO ₂ par collaborateur (en tonnes équivalent CO ₂)	1,04	0,98	0,68	-35 %

3.4.3 Actions contribuant à réduire l'empreinte carbone

Plusieurs actions de dématérialisation des processus ont été menées en 2018, avec pour effet une réduction de l'empreinte carbone de Société Générale Assurances.

La mise en place en 2018 de la vente à distance avec signature électronique et de l'achat en ligne pour les contrats d'assurance automobile et habitation au sein du réseau de Banque de détail Société Générale en France a permis d'éviter l'impression de près de 2,6 millions de pages.

De même, grâce à la dématérialisation des dossiers des Conseils d'administration et autres instances de gouvernance, Société Générale Assurances a réduit ses impressions de près de 300 000 pages.

Enfin, les attestations d'assurance scolaire ont été mises à disposition des clients sur leur espace personnel sécurisé ou sur leur application mobile Société Générale. Ils ont ainsi été incités à les télécharger de manière autonome : 179 000 attestations ont ainsi été téléchargées en 2018 (+64 % par rapport à 2017).

(1) Les émissions pour compte propre regroupent le scope 1 et 2.

(2) Sogécap, Antarius, Sogessur et Oradéa Vie.

(3) La base de calcul a été affinée en 2018 (intégration des consommations dues à l'utilisation des parties communes). Données 2017 mises à jour : 3 331 kWh.

(4) La base de calcul a été affinée en 2018. Données 2017 mises à jour : 4,2 m³.

(5) Cf. chapitre 6.3 page 27.

4. INVESTISSEUR RESPONSABLE

PRINCIPAUX RISQUES EXTRA-FINANCIERS
(avant prise en compte des mesures de contrôle et d'atténuation)

- **Risque de dépréciation des actifs** faisant suite à des évolutions réglementaires qui viendraient pénaliser, voire interdire, certaines activités jugées trop émettrices en gaz à effet de serre (risque de transition)
- **Risque de réputation** lié à l'impact environnemental de l'entreprise

PRINCIPALE POLITIQUE DE CONTRÔLE ET D'ATTÉNUATION

- Politique d'investissement

PRINCIPAUX INDICATEURS

- Évaluation Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) et carbone du portefeuille d'actifs
- Évaluation de la trajectoire en degrés du portefeuille d'actifs

CHAPITRES

4

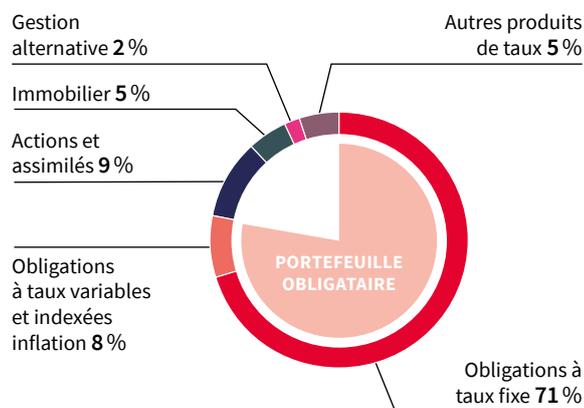
En gérant de façon responsable ses actifs financiers, Société Générale Assurances agit en faveur de l'environnement, du climat, et de manière plus générale au profit de la société civile.

4.1. Allocation des actifs (périmètre France)

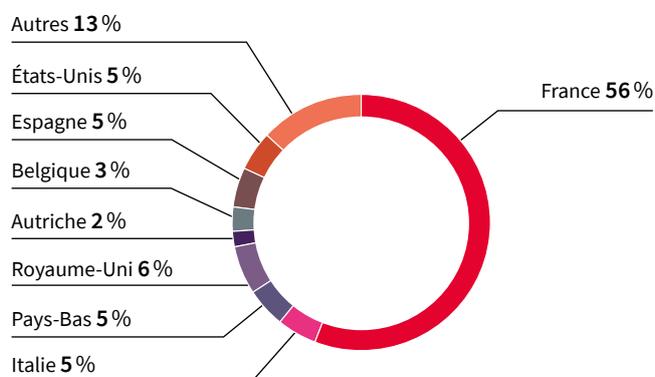
Au 31/12/2018, les actifs sous gestion (hors unités de compte) s'élevaient à **92 Md €** en France⁽¹⁾.

Le portefeuille est décomposé de la façon suivante :

PORTEFEUILLE PAR TYPE D'ACTIF



PORTEFEUILLE OBLIGATAIRE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



4.2. Exposition aux risques climatiques

L'exposition de Société Générale Assurances aux risques climatiques diffère selon leur nature. En effet, les risques climatiques peuvent être décomposés de la façon suivante :

- **les risques physiques**, qui résultent des dommages directement causés par les phénomènes météorologiques et climatiques (comme par exemple : la perte de valeur des placements détenus par les assureurs et émis par des entités touchées par ces

événements climatiques ; l'augmentation de la fréquence et du coût des sinistres à régler par les assureurs) ;

- **les risques de transition**, qui résultent des ajustements effectués en vue d'une transition vers une économie à faible intensité carbone, en particulier lorsque ceux-ci sont mal anticipés ou interviennent brutalement. Ces risques sont liés par exemple à une dépréciation des actifs, faisant suite à des évolutions

(1) Sogécap, Antarius, Sogessur et Oradéa Vie.

réglementaires qui viendraient impacter certaines activités jugées trop émettrices en gaz à effet de serre (GES).

- **les risques de réputation.** L'entreprise est également exposée au risque de réputation lié à l'impact environnemental et social de ses investissements.

Société Générale Assurances n'est pas, dans sa situation actuelle, particulièrement exposée aux risques physiques.

En effet, en assurance vie épargne, les actifs sont principalement investis en titres obligataires, majoritairement émis par des États et des secteurs peu sensibles aux risques climatiques⁽¹⁾ (pays européens, secteur des services financiers). De même, les actifs détenus dans le cadre des investissements immobiliers sont localisés en France (pour 88 % en Île-de-France) et sont essentiellement composés d'immeubles de bureaux (83 %).

L'activité d'assurance dommages est plus sensible aux risques physiques mais, au vu de la prédominance de l'activité assurance vie épargne, l'exposition de l'entreprise reste modérée. Les risques sont suivis et encadrés au travers des politiques de souscription, de provisionnement et de réassurance revues chaque année et approuvées en Conseil d'administration. Enfin, les risques sont pris en compte dans le processus réglementaire annuel d'Évaluation Interne des Risques et de la Solvabilité (EIRS), réalisé dans le cadre de la Directive Solvabilité 2, et dont les conclusions sont validées en Conseil d'administration et communiquées à l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution).

4.3. Intégration des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la politique d'investissement

La politique d'investissement de Société Générale Assurances s'articule autour :

- de chartes et principes tels que les dix principes fondamentaux du Pacte Mondial de l'ONU, invitant les entreprises à se développer et à agir de façon responsable, à prendre une part active au développement durable ;
- de politiques de surveillance, d'exclusion, ou sectorielles mises en œuvre à l'échelle du groupe Société Générale :
 - liste de surveillance de projets, entreprises ou secteurs faisant l'objet de critiques pour des raisons environnementales ou sociales ;
 - liste d'exclusion des entreprises du secteur de la défense, impliquées dans les armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous munitions, armes nucléaires, armes biologiques et chimiques, munitions à uranium appauvri) ;
- de politiques couvrant les secteurs d'activité sensibles⁽²⁾ et la biodiversité ;

(1) Cf. « Guide d'évaluation du risque climat dans les portefeuilles d'investissement » de la Fédération Française de l'Assurance.

(2) <https://www.societegenerale.com/fr/mesurer-notre-performance/rse/finance-responsable>.

(3) <https://www.societegenerale.com/fr/transition-energetique-engagements-climat/engagements-en-faveur-du-climat>.

(4) La méthode d'évaluation ESG repose sur une notation allant de A à G (les actifs A étant les mieux notés et ceux notés G les moins bien notés).

(5) Critères à fin 2018 : entreprises réalisant plus de 25 % de leur chiffre d'affaires dans l'extraction du charbon, ou produisant plus de 100 millions de tonnes de charbon par an.

(6) Méthodologie détaillée en annexes.

(7) Sogécap, Antarius, Sogessur et Oradéa Vie.

- d'engagements, tels que ceux pris lors de la COP 21, d'agir en faveur du climat en alignant ses activités d'ici 2020 sur la trajectoire de l'agence internationale de l'énergie visant à limiter à 2 degrés le réchauffement climatique⁽³⁾.

La politique d'investissement intègre formellement depuis 2017 des critères ESG qui orientent la sélection des titres choisis, leur maintien en portefeuille, ou leur exclusion. Aux côtés de la notation crédit et de la notation financière, la note ESG d'un émetteur est désormais intégrée dans la décision d'investissement.

Société Générale Assurances a renforcé en 2018 les engagements pris en 2017 en faveur d'une finance responsable :

- exclusion de tout nouvel investissement lié au secteur du tabac ;
- exclusion de tout nouvel investissement pour les émetteurs ayant une notation inférieure ou égale à F⁽⁴⁾ ;
- étude au cas par cas de tous les investissements pour les émetteurs ayant une notation égale à E.

Pour rappel, tout nouvel investissement dans les activités liées au secteur du charbon⁽⁵⁾ est exclu depuis 2017.

4.4. Évaluation ESG du portefeuille d'actifs

Société Générale Assurances évalue annuellement son portefeuille d'actifs selon des critères ESG. L'évaluation a été confiée à la société Amundi, principal gestionnaire d'actifs de Société Générale Assurances, sur la base des méthodes qu'elle a développées⁽⁶⁾.

4.4.1 Périmètre de couverture de l'analyse

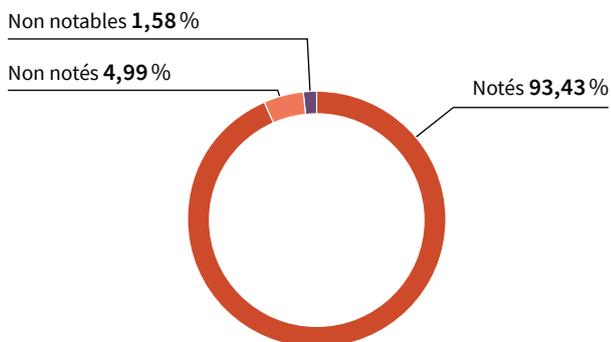
L'évaluation ESG porte sur les actifs de Société Générale Assurances en France⁽⁷⁾ (hors unités de compte, immobilier et fonds gérés directement par Société Générale Assurances). Depuis 2017, l'analyse inclut les émetteurs souverains.

Au 31 décembre 2018, le montant analysé s'élève à **83,7 Md€**, sensiblement identique à celui de 2017 (84 Md€). Le taux de couverture de l'analyse du portefeuille noté ESG est ainsi de **93 %**, équivalent à celui de 2017. Le reste concerne des actifs ou OPC (Organisme de placement collectif) pour lesquels l'absence de données ESG et carbone ne permet pas de les noter (cf. non notés, non notables).

COUVERTURE DE L'ANALYSE ESG

Nombre d'émetteurs	698
Montant total des encours analysés (M€)	83 777
Montant total des encours notables (M€)	82 453
% du portefeuille noté ESG	93,43 %

RÉPARTITION DE L'ANALYSE ESG À FIN 2018

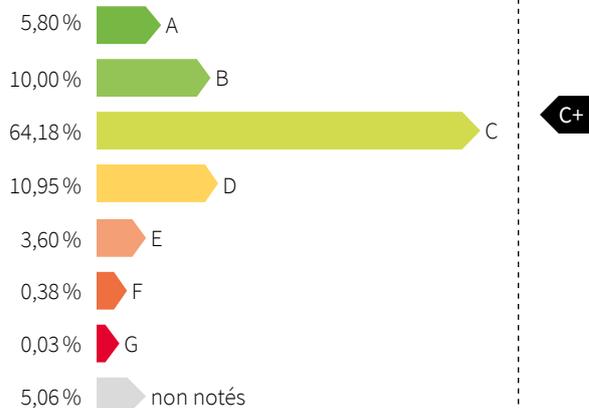


4.4.2 Note moyenne du portefeuille d'actifs

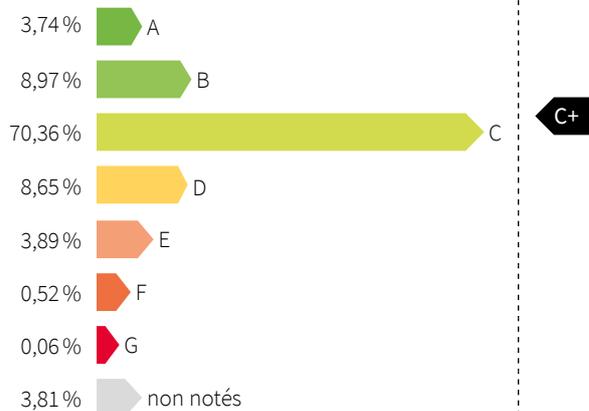
La méthode d'évaluation ESG repose sur une notation allant de A à G (les actifs A étant les mieux notés et ceux notés G les moins bien notés). L'objectif que s'est fixée Société Générale Assurances est d'être au moins aussi bien notée que l'indice benchmark⁽¹⁾, et de se positionner au moins au niveau **C+**.

Fin 2018, la note ESG moyenne du portefeuille⁽²⁾ **s'établit à C+** (identique à celle de 2017), en phase avec son indice benchmark.

NOTE ESG MOYENNE DU PORTEFEUILLE DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSURANCES



NOTE ESG MOYENNE DU BENCHMARK



Cette note ESG moyenne se décompose comme suit :

NOTE GLOBALE : C+

- Environnement : C+
- Social : C
- Gouvernance : C+

La notation du portefeuille reste stable par rapport à 2017. En effet, les émetteurs les mieux notés, en catégorie A, représentent 5,80% des actifs notés (contre 5,13 % en 2017). Ceux classés F et G représentent 0,41 % (contre 0,6 % en 2017). Enfin, près de 80 % des actifs notés ont une note comprise entre A et C (même proportion qu'en 2017).

(1) Benchmark : 90 % BoA ML Euro Broad Market, 6 % MSCI EMU, 4 % CAC 40.

(2) Titres notables sur les critères ESG hors liquidités.

4.5. Évaluation carbone du portefeuille d'actifs

4.5.1 Périmètre de couverture de l'analyse

L'évaluation carbone du portefeuille d'actifs a également été confiée à la société Amundi. L'évaluation carbone porte sur les actifs de Société Générale Assurances en France⁽¹⁾ (hors unités de compte, immobilier et fonds gérés directement par Société Générale Assurances). Depuis 2017, l'analyse inclut également les émetteurs souverains et quasi-souverains⁽²⁾.

Le pourcentage du portefeuille d'actifs couvert reste stable par rapport à 2017 (76,79 % contre 76,80 % en 2017). À noter : les émetteurs supranationaux⁽³⁾ ne disposent pas de données CO₂ et sont ainsi non notables.

PÉRIMÈTRE DE LA NOTATION CARBONE (EN M€)

Montant total des encours analysés	83 777
Montant total des encours notables	69 074
dont encours émetteurs privés	34 800
dont encours émetteurs publics ⁽⁴⁾	34 274
% du portefeuille noté carbone	76,79 %

4.5.2 Évaluation carbone du portefeuille

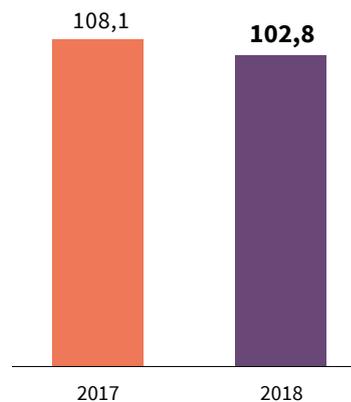
Parmi les différents indicateurs utilisés pour évaluer les émissions de carbone d'un portefeuille, Société Générale Assurances a fait le choix de retenir celui mesurant les émissions en TCO₂ par million d'euros investis. Il reflète les émissions induites par l'investissement dans ce portefeuille, et son positionnement par rapport à l'indice retenu pour le benchmark⁽⁵⁾.

L'objectif que s'est fixé Société Générale Assurances pour 2018 est d'être au moins aussi bien notée que l'indice benchmark et de maintenir le niveau d'émissions en TCO₂ par rapport à 2017.

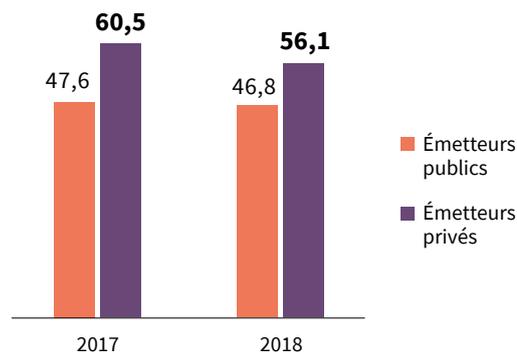
Émissions générées par le portefeuille d'actifs

Les émissions de CO₂ générées par le portefeuille d'actifs s'élèvent en 2018 à **102,84 tonnes de CO₂ par million d'euro investis (TCO₂/M€)**, en baisse de **4,9 %** par rapport à 2017. La baisse concerne principalement les émissions des émetteurs du secteur privé, celles des émetteurs publics étant quasi-stable.

INTENSITÉ CARBONE DU PORTEFEUILLE (TCO₂/M€)



INTENSITÉ CARBONE PAR TYPE D'ÉMETTEUR (TCO₂/M€)



(1) Sogécap, Antarius, Sogessur et Oradéa Vie.

(2) Entreprises qui sont contrôlées directement ou indirectement par un état.

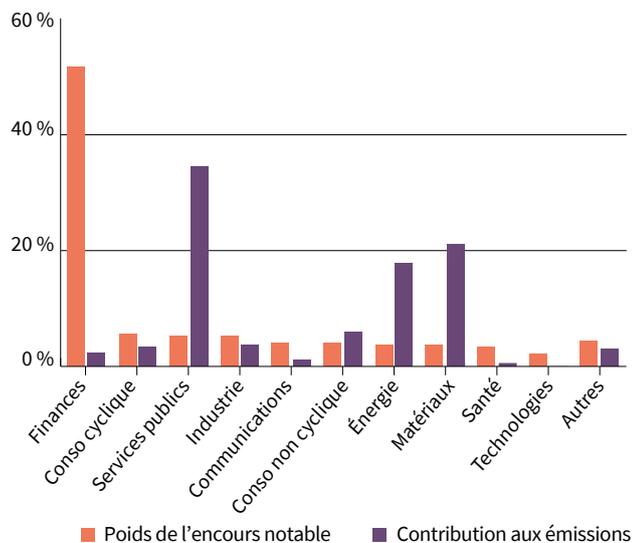
(3) Par exemple : Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD).

(4) Émetteurs souverains et quasi-souverains, hors émetteurs supranationaux qui ne disposent pas de données CO₂ et sont ainsi non notables.

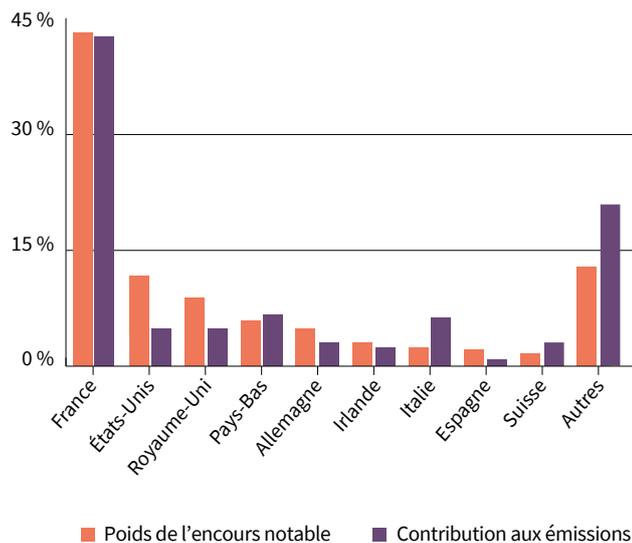
(5) Cf. méthodologie en annexes.

La comparaison du poids de chaque secteur d'activité et de chaque pays à leur contribution aux émissions carbone du portefeuille est présentée ci-après.

CONTRIBUTION SECTORIELLE AUX ÉMISSIONS CARBONE



CONTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE AUX ÉMISSIONS CARBONE



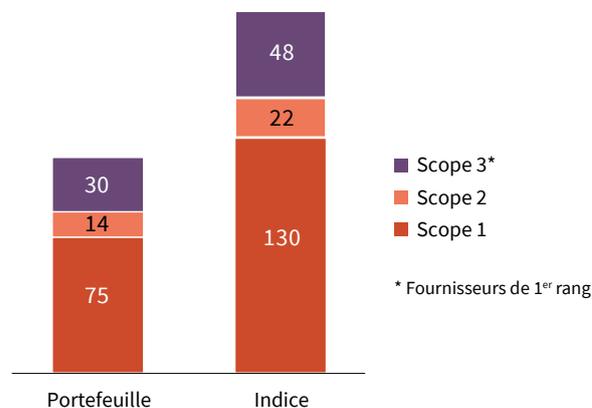
Zoom sur l'empreinte carbone des émetteurs privés

L'empreinte carbone des émetteurs privés baisse en 2018, passant de 130,9 TCO₂/M€ investis en 2017 à **119,4 TCO₂/M€ investis** soit une **baisse de 8,8 %**.

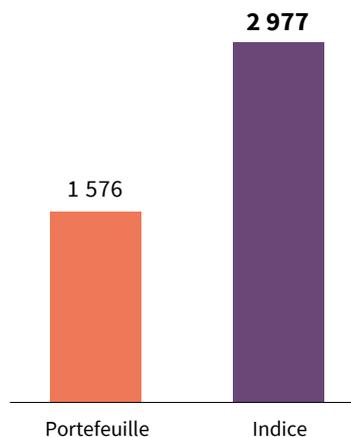
Elle est sensiblement inférieure à celle de l'indice de référence⁽¹⁾ et n'en représente que 60 %. Cette situation s'explique par la forte représentation dans le portefeuille de Société Générale Assurances de secteurs moins émetteurs de CO₂ par rapport à l'indice de référence, et notamment du secteur des services financiers.

La mesure des réserves carbonées d'un portefeuille permet d'évaluer les émissions potentielles, résultant de la combustion des réserves fossiles, induites par l'investissement dans ce portefeuille. Cet indicateur concerne les entreprises ayant des réserves physiques en charbon, pétrole et gaz (appartenant notamment aux secteurs pétrolier, gazier et minier), peu représentées dans le portefeuille de Société Générale Assurances (pourcentage des émetteurs notés par rapport au total des émetteurs : 2 %).

ÉMISSIONS CARBONE ÉMETTEURS PRIVÉS (TCO₂/M€)



RÉSERVES CARBONE ÉMETTEURS PRIVÉS (TCO₂/M€)



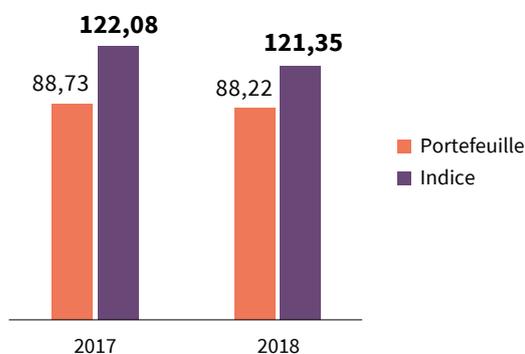
(1) Indicateur de référence (part des émetteurs privés) : 90 % BoA ML Euro Broad Market, 6 % MSCI EMU, 4 % CAC 40.

Zoom sur l'empreinte carbone des émetteurs publics

L'empreinte carbone des émetteurs publics est estimée à **88,2 TCO₂/M€** (quasi-identique à 2017).

La prépondérance de la dette souveraine française dans le portefeuille permet de limiter l'empreinte carbone des émetteurs publics et de se comparer favorablement à l'indice de référence (121,3 TCO₂/M€ investis pour l'indice de référence). En effet, la dette souveraine française représente 70 % des dettes souveraines du portefeuille mais seulement 56 % de l'empreinte carbone.

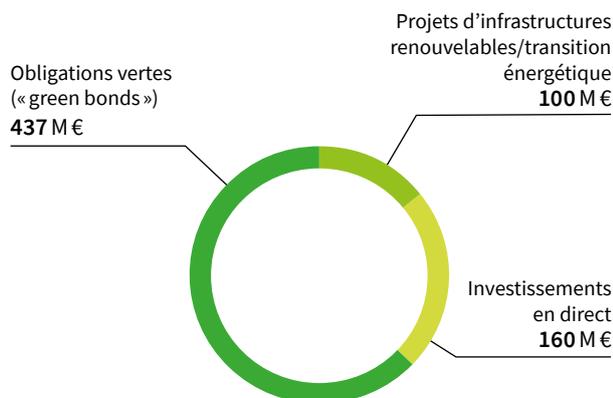
ÉMISSIONS CARBONE ÉMETTEURS PUBLICS (TCO₂/M€)



4.6. « Part verte » du portefeuille d'actifs

Au 31 décembre 2018, le total des investissements verts du portefeuille d'actifs sur le périmètre France (« part verte ») s'élevait à **697 M €**. Cette « part verte » est composée :

- des obligations vertes (ou green bonds) : 437 M € ;
- des projets d'infrastructures renouvelables et liés à la transition énergétique : 100 M€, dont 37 M€ dans des fonds ayant une thématique transition énergétique (labellisés « Transition Énergétique et Écologique pour le Climat » (TEEC) ou assimilés) ;
- des investissements en direct dans des infrastructures dédiées à la transition énergétique ou aux énergies renouvelables : 160 M €.



(1) 8,68 Mds€ couverts par l'analyse.

(2) <https://2degrees-investing.org/pacta>.

4.7. Politique d'engagement pour influence

En complément du processus de notation, la politique d'engagement menée auprès des émetteurs vise à agir comme un catalyseur de changement et de progrès, et peut apparaître comme une alternative efficace au désinvestissement. Société Générale Assurances s'appuie sur la politique d'engagement active et d'influence menée par Amundi, qui s'attache à faire évoluer les pratiques des émetteurs. Les thématiques majeures d'engagement d'Amundi sont les suivantes :

- respect des droits de l'homme dans les secteurs pétroliers et miniers ;
- lutte contre le gaspillage alimentaire dans les secteurs de l'agro-alimentaire et de la grande distribution ;
- exercice responsable des pratiques d'influence des groupes pharmaceutiques et de l'industrie automobile ;
- minerais de conflit ;
- impact environnemental du charbon dans le secteur de la génération d'électricité ;
- travail des enfants dans l'industrie du cacao et du tabac ;
- salaire décent.

4.8. Travail sur l'évaluation de la trajectoire en degrés du portefeuille

Dans le cadre d'un groupe de travail au sein de la Fédération Française de l'Assurance, une analyse du portefeuille de Société Générale Assurances⁽¹⁾ a été lancée par 2° Degrees Investing Initiative selon le modèle PACTA (Paris Agreement Capital Transition Assessment)⁽²⁾.

L'objectif de cette étude est de fournir une analyse du portefeuille par rapport à une transition économique compatible avec une limitation du réchauffement climatique à 2°C au-dessus des niveaux préindustriels, ainsi qu'une comparaison avec un groupe de pairs. L'analyse se concentre sur les secteurs liés au climat : les combustibles fossiles, l'électricité et l'automobile, et couvre deux classes d'actifs : les actions cotées et les obligations d'entreprises. Les résultats complets de cette étude sont attendus au 1^{er} semestre 2019.

5. EMPLOYEUR RESPONSABLE

PRINCIPAUX RISQUES EXTRA-FINANCIERS (avant prise en compte des mesures de contrôle et d'atténuation)	PRINCIPALES POLITIQUES DE CONTRÔLE ET D'ATTÉNUATION	PRINCIPAUX INDICATEURS	CHAPITRES
<ul style="list-style-type: none"> ■ Développement insuffisant des compétences des collaborateurs ■ Non-prise en compte des aspects de qualité de vie au travail 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Politiques et procédures RH ■ Programme de transformation culturelle et déploiement du « leadership model » 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Heures de formation ■ Enquêtes sur la qualité de vie au travail ■ Baromètre employeur 	<p>5.1</p> <p>5.2</p>

5.1. Développement des collaborateurs

Société Générale Assurances accompagne ses 2 800 collaborateurs en France et à l'international dans le développement de leurs compétences et de leur employabilité via la formation, l'apprentissage et l'élaboration de parcours professionnels pertinents.

5.1.1 Dispositif de formation

28 % des collaborateurs de Société Générale Assurances en France ont moins de 30 ans et la moyenne d'âge est de 37 ans. Près de 130 jeunes l'ont rejoint en alternance, en stage ou en VIE (Volontariat International en Entreprise) et 400 collaborateurs ont été recrutés en CDI en 2018, dans les métiers de l'actuariat/data science, du

commercial et du marketing, de l'informatique, de la gestion ou de la finance.

Un dispositif de formation est mis en œuvre pour répondre aux besoins de chaque collaborateur : formations présentielle, plateformes d'auto-formation (MOOC, e-learning, ...), programmes managériaux dédiés, ateliers et ressources multimédias.

CHIFFRES CLÉS DE LA FORMATION (PÉRIMÈTRE FRANCE)	2018	ÉVOLUTION PAR RAPPORT À 2017
Nombre total d'heures de formation	66 404 h	+9,6 %
Nombre de collaborateurs formés	1 407	+12,4 %
Taux d'accès à la formation	74 %	+10,4 %
Nombre d'heures moyen par collaborateur	47,2 h	-2,5 %
Pourcentage de la masse salariale consacrée à la formation continue (hors coûts salariaux)	1 %	-16 %
Pourcentage de formations réalisées en interne	76 %	+18,8 %
Contrats en alternance signés	70	+18,6 %
Nombre de stagiaires (écoles, universités) au cours de l'année	43	+30,0 %

5.1.2 Employabilité des collaborateurs à long terme

Une attention particulière est portée lors des entretiens annuels d'évaluation et lors de la fixation des objectifs annuels aux besoins d'accompagnement en termes de connaissance, de compétence, de comportement et d'engagement des collaborateurs. L'objectif est de s'assurer en permanence de leur employabilité et d'un niveau de compétences suffisant pour réaliser au mieux leur mission.

Les entretiens professionnels, réalisés tous les 2 ans avec tous les collaborateurs, sont l'occasion d'échanger sur les souhaits d'évolution professionnelle et les besoins d'accompagnement.

5.1.3 Une culture tournée vers l'initiative personnelle et l'innovation

Société Générale Assurances met en place une culture valorisant l'initiative personnelle et l'innovation, notamment au travers des actions suivantes :

- création en novembre 2018 d'une communauté interne d'innovation regroupant 100 collaborateurs, issus de 29 Directions en France et sept entités à l'international, afin de répondre aux enjeux de développement de Société Générale Assurances et d'impliquer les collaborateurs dans le partage d'une culture d'innovation et de transformation. Les membres de cette communauté sont sollicités pour contribuer à des projets « business » ou participer à des tests. Des outils collaboratifs sont mis à disposition, et de nouvelles méthodes de travail expérimentées et déployées (méthode agile) ;
- lancement d'un « chatbot » en novembre 2018 destiné aux collaborateurs du service indemnisation. Cet outil leur permet d'accéder plus rapidement à des informations techniques (garanties, documentation métier, etc.) et contribue à renforcer leur formation continue, fluidifier l'accès à l'information, améliorer la satisfaction client en permettant de répondre plus rapidement à leurs questions ;
- participation de collaborateurs Société Générale Assurances au programme interne START UP CALL du groupe Société Générale.

5.2. Démarche sur le bien-être au travail

5.2.1 Dialogue avec les collaborateurs

Une enquête d'évaluation sur les conditions de vie au travail a été réalisée en 2018 auprès de l'ensemble des collaborateurs de Société Générale Assurances en France. Il s'agit d'une enquête, anonyme, gérée par le cabinet Greenworking et qui offre à chacun l'occasion de s'exprimer sur ses conditions de vie au travail. 81 % des collaborateurs sollicités ont répondu à l'enquête.

Cette enquête permet de mesurer des niveaux de stress et de bien-être et de mettre en lumière des facteurs de satisfaction et d'insatisfaction. Les éléments évalués sont : l'autonomie et la latitude décisionnelle, l'intensité du travail, la relation au temps, les relations interpersonnelles, le management, les conditions et ressources, l'équilibre vie professionnelle / vie personnelle, le développement individuel, le niveau de stress et le niveau de satisfaction global.

Les résultats de cette enquête sont satisfaisants. Les indicateurs de qualité de vie au travail sont supérieurs à l'indice de référence⁽¹⁾. De nombreuses sources de satisfaction au travail ont ainsi été identifiées, ainsi que quelques pistes d'amélioration.

Par ailleurs, une enquête interne (« baromètre employeur ») a également été réalisée auprès de l'ensemble des collaborateurs en France et à l'étranger.

Ce baromètre permet d'apprécier les facteurs d'engagement des collaborateurs et leur perception de la transformation du groupe Société Générale. Il met en lumière des leviers d'actions prioritaires sur des thématiques variées : « empower » (responsabiliser), construire la confiance, être agile et se comporter éthiquement.

5.2.2 Généralisation du déploiement du télétravail

À l'issue d'une phase pilote lancée en 2015, le télétravail est apparu pour les collaborateurs comme un facteur sensible d'amélioration des conditions de travail. Société Générale Assurances a donc décidé de poursuivre son déploiement au sein de l'entreprise.

À fin 2018, plus de 500 collaborateurs bénéficiaient du télétravail. Le rythme de télétravail privilégié est de 1 jour par semaine. L'accord sur le télétravail a été reconduit par la Direction et les Partenaires Sociaux fin décembre 2018⁽²⁾.

5.2.3 Transformation culturelle et déploiement du « leadership model »

Société Générale Assurances promeut une culture d'éthique et d'inclusion, qui respecte les différences individuelles et favorise le développement durable et l'engagement, et lutte contre toutes les formes de discrimination et de harcèlement. Une procédure de signalement et de traitement interne des situations de harcèlement a ainsi été mise en place et communiquée à l'ensemble des collaborateurs.

Pour accompagner son évolution, Société Générale Assurances a lancé un programme de transformation culturelle. Ces travaux ont été menés dans une démarche favorisant le dialogue et la participation. Plus de 250 collaborateurs ont ainsi été mobilisés pour identifier les éléments de la culture de Société Générale Assurances : ses singularités, ses points d'appui et ceux à développer, afin d'accompagner sa stratégie.

Enfin, le modèle de management (ou « leadership model ») a également été adapté en co-construction avec les collaborateurs afin d'en faire un levier de la transformation de l'entreprise. Il constitue un référentiel commun des compétences comportementales attendues.

(1) Benchmark externe GW Bank (panel représentatif de salariés français).

(2) Cf. annexes.

6. ANNEXES

6.1. Méthodologie d'évaluation ESG et carbone des actifs

Société Générale Assurances a confié à Amundi l'évaluation ESG et carbone de la quasi-totalité de son portefeuille d'actifs depuis janvier 2017, s'appuyant sur son expertise méthodologique. Les illustrations, graphes et tableaux présentés ci-après sont établis sur des données au 31 décembre 2018 et sur la base d'informations fournies par Amundi AM sauf mention contraire.

6.1.1 Méthodologie de notation ESG du portefeuille

L'approche méthodologique distingue les émetteurs privés (entreprises), des États.

Analyse ESG des entreprises

Elle s'appuie sur les trois piliers clés extra-financiers : l'Environnement, le Social, et la Gouvernance, et est basée sur 36 critères en lien avec les grands principes universels :

- Organisation Internationale du Travail (OIT) ;
- Principes Directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ;
- Pacte mondial des Nations-Unies.

Ces 36 critères sont répartis ensuite en deux catégories : les critères génériques au nombre de 15 et les critères spécifiques au nombre de 21.

Elle se caractérise par une approche « Best-in-class », c'est-à-dire qui consiste à comparer entre eux les acteurs d'un même secteur afin de faire émerger les meilleures pratiques et inscrire l'ensemble des émetteurs dans une démarche de progrès, qui s'applique à un univers mondial. Plus de 5 500 émetteurs dans le monde sont notés, les notes délivrées par Amundi peuvent varier de A pour la meilleure note à G pour la moins bonne. Ces notes reposent sur un consensus d'agences extra-financières comme Vigeo-Eiris, qui fait référence en Europe, mais aussi MSCI, agence nord-américaine à couverture mondiale, et d'autres agences spécialisées sur certaines thématiques. Les notes sont ensuite enrichies par une analyse interne qualitative.

Parmi les indicateurs environnementaux pris en compte, on trouve :

- l'intensité carbone ;
- la consommation d'énergie ;
- les tendances des émissions passées ;
- les objectifs fixés ;
- la certification ;
- la R&D sur produits innovants ;
- les produits contribuant à l'amélioration de l'efficacité énergétique ;
- la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique.

Parmi les indicateurs mesurant la dimension sociale, on recense :

- les systèmes de gestion de carrière (existence, qualité, couverture...);
- la rémunération, la sécurité au travail, l'intégrité des salariés, la protection sociale (politique, transparence, en particulier dans les pays à risque);
- les entretiens individuels de carrière ;
- les formations (budget, type, couverture : pays, cadres/non cadres...);
- l'équilibre hommes/femmes ;
- la diversité (politique, moyens, cohérence, couverture...);
- le turnover ;
- la part des emplois précaires ;
- le respect et l'aménagement du temps de travail (initiatives prises pour promouvoir la flexibilité du temps de travail à la demande des salariés, conciliation vie professionnelle-vie privée) ;
- la qualité du dialogue social ;
- l'analyse des controverses.

Parmi les indicateurs mesurant la dimension de Gouvernance, on compte :

- la séparation des fonctions d'exécution et de contrôle ;
- le taux d'indépendance et la composition du Conseil d'administration ;
- la disponibilité des Administrateurs ;
- le taux de présence (global et individuel) des Administrateurs ;
- la responsabilité des Administrateurs ;
- les travaux du Conseil.

L'analyse peut être illustrée de la façon suivante :

EXEMPLES PARMIL LES 15 CRITÈRES GÉNÉRIQUES



Environnement

- Émissions
- Consommation d'énergie
- Eau
- Biodiversité, pollution et déchets



Social

- Conditions de travail et non-discrimination
- Santé et sécurité
- Communautés locales et droits de l'homme



Gouvernance

- Indépendance du Conseil
- Audit et contrôle
- Rémunération
- Droit des actionnaires

EXEMPLES PARMIL LES 21 CRITÈRES SPÉCIFIQUES



Environnement

- Automobile verte (Automobile)
- Financement vert (Banque)



Social

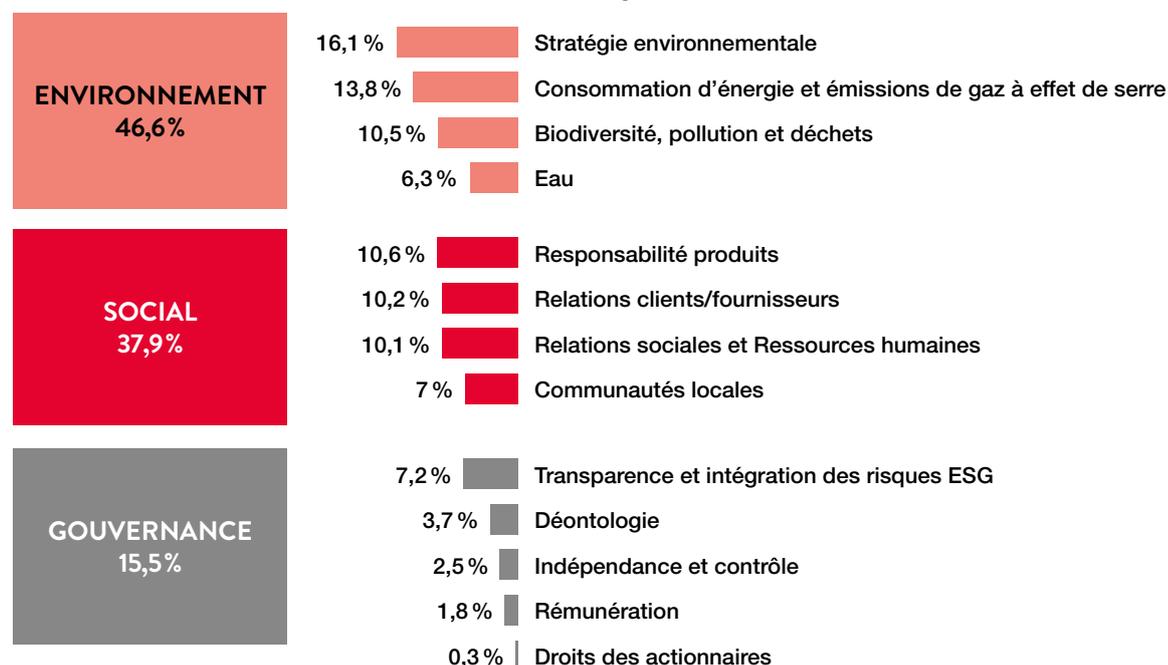
- Accès aux médicaments (Pharmacie)
- Sécurité des produits (Télécommunications)
- Marketing responsable (Pharmacie/ Banque/Services financiers/ Alimentation et Boissons)

Concernant l'environnement, les critères génériques vont porter entre autres choses sur les consommations d'énergie et d'eau, les émissions de CO₂, etc.

Les critères spécifiques vont varier en fonction du secteur d'activité : « stratégie de développement des voitures vertes par le secteur automobile, financement de projets verts pour une banque, etc. »

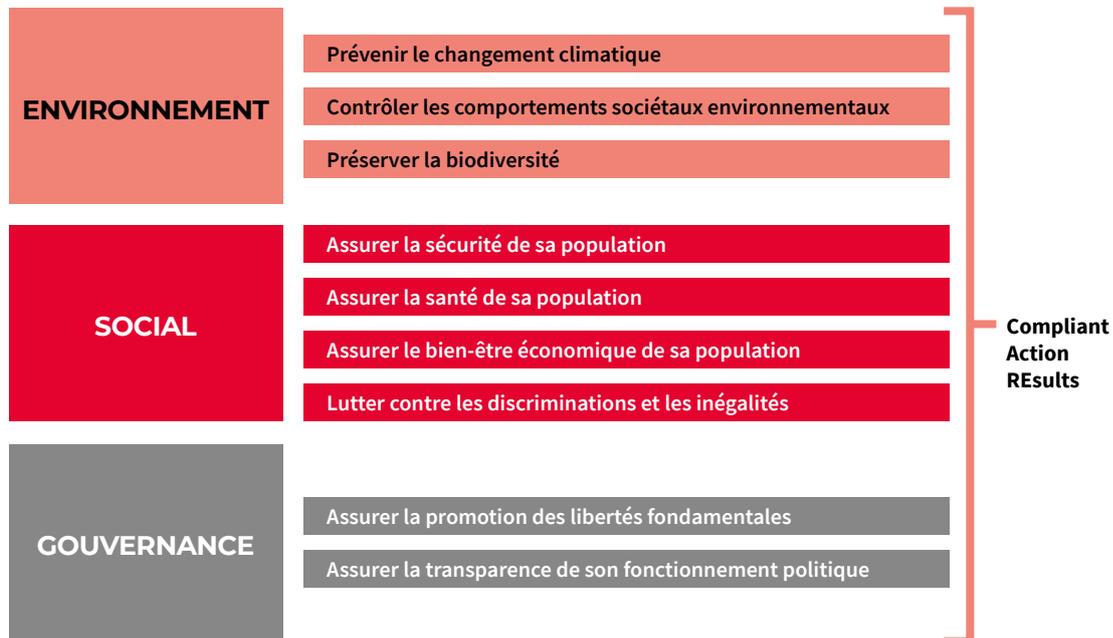
Enfin, cette analyse, qui combine approche quantitative et qualitative, est affinée par l'engagement continu d'Amundi qui se matérialise par la rencontre de près de 200 entreprises par an et plus de 700 sujets abordés.

SUJETS ABORDÉS PAR CRITÈRE EN 2018 DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE D'ENGAGEMENT CONTINU D'AMUNDI :



Analyse ESG des États

Elle balaye 9 enjeux couvrant une centaine de critères et évaluant plus de 60 pays sur les bases de données publiques (Programme des Nations Unies pour le Développement, Organisation Mondiale de la Santé) :



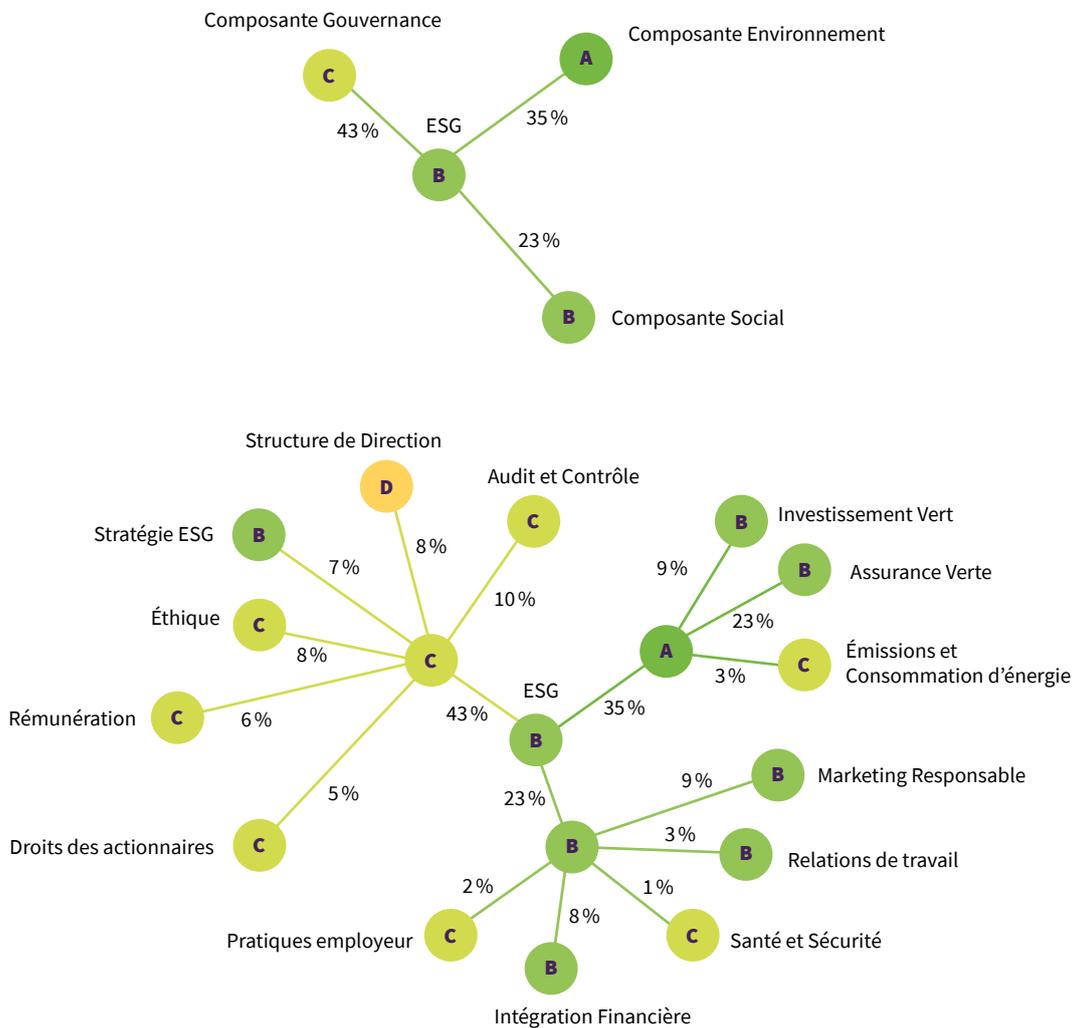
Synthèse de l'analyse ESG

Les analyses quantitative et qualitative portant sur les différents indicateurs ESG retenus sont illustrées ci-dessous représentant chacune l'un des 3 piliers ESG : Environnement, Social, et Gouvernance.

Chacun des critères, exemple l'éthique, est la résultante d'analyses réalisées par des agences ou acteurs extra-financiers tels que Vigéo-Eiris MSCI, Oekom et Sustainalytics, dont la pondération par Amundi, reflète leurs compétences spécifiques sur ce sujet.

Ainsi, la note globale C de la composante Gouvernance (voir ci-dessous) repose sur des critères relatifs à l'éthique, aux actionnaires, à la stratégie, à la rémunération, à la structure du Conseil d'administration, à l'audit et au contrôle.

La note globale C de la composante Gouvernance, est ensuite consolidée avec la note globale A affectée à l'Environnement, et enfin avec la note globale B affectée à la composante Sociale. **La note ESG finale B est une synthèse de ces 3 composantes ESG.**

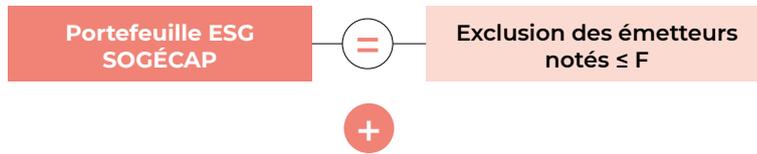


Source : Outil SRI Tool d'Amundi.

Prise en compte de la note ESG dans le processus d'investissement

Le processus d'investissement se déroule en trois étapes :

1. Les émetteurs les moins bien notés au sein de leur secteur (notés $\leq F$ par AMUNDI) sont exclus du portefeuille



2. La note ESG du portefeuille doit être supérieure ou égale dans l'absolu à la note C+



3. En relatif, la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure ou égale à la note de son univers d'investissement ou de son indice de référence.



En vue d'établir un benchmark, Société Générale Assurances a constitué un indice de référence reflétant la structure d'investissement de son portefeuille d'actifs.

L'indice benchmark retenu par Société Générale Assurances est composé :

- pour 90 % de l'indice « BOFA MERRILL LYNCH EURO BROAD MARKET » ;
- pour 6 % de l'indice « MSCI » ;
- pour 4 % de l'indice « CAC 40 ».

Cet indice composite reflète la structure du portefeuille du groupe Société Générale Assurances qui globalement se décompose ainsi :

- obligations : 85 % ;
- immobilier : 5 % ;
- actions européennes : 6 % ;
- actions françaises : 4 %.

Cet indice permet de le positionner par rapport à un portefeuille aux caractéristiques d'investissement comparable, et d'en faire le suivi dans le temps. Il est également utilisé pour la notation carbone.

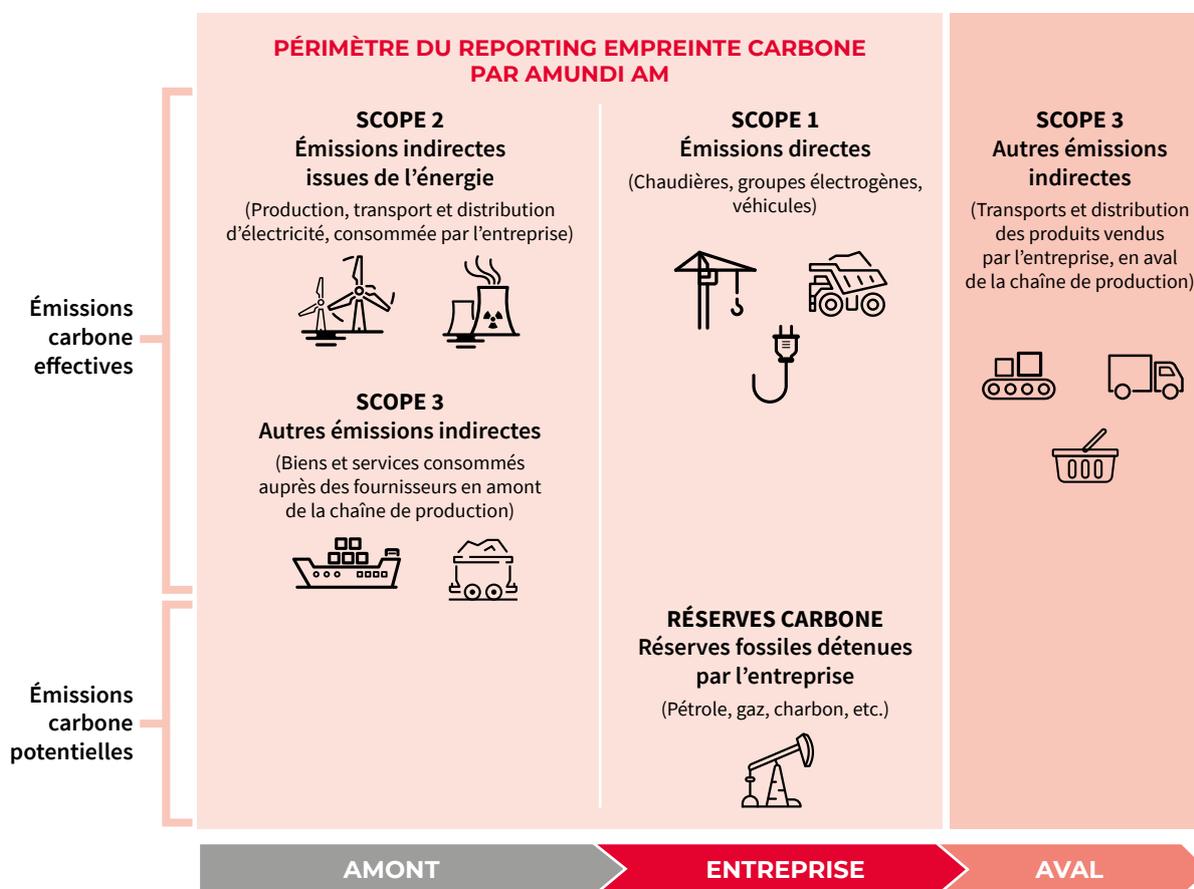
6.1.2 Méthodologie Amundi de notation carbone d'un portefeuille d'actifs

1) Caractéristiques des données utilisées

- les données sur les émissions carbone des entités privées (entreprises et établissements financiers) sont fournies par l'agence « Trucost »;
- les émissions annuelles des entreprises sont exprimées en tonnes équivalent CO₂ (TCO₂);
- la méthodologie est basée sur le Greenhouse Gas Protocol;
- elle regroupe les six gaz à effet de serre définis dans le protocole de Kyoto, dont les émissions sont converties en potentiel de réchauffement global (PRG) en équivalent CO₂;
- les gaz à effet de serre pris en compte incluent : le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), l'oxyde nitreux (N₂O), les hydrofluorocarbones (HFC), les hydrocarbures perfluorés (PFC), l'hexafluorure de soufre (CF₆);

- les émissions de gaz à effet de serre sont classifiées par le Greenhouse Gas Protocol en trois catégories : les scopes 1, 2 et 3 :
 - scope 1 : ensemble des émissions directes induites par les ressources possédées ou contrôlées par l'entreprise,
 - scope 2 : ensemble des émissions indirectes induites par l'achat ou la production d'électricité, de vapeur ou de chaleur,
 - scope 3 : ensemble de toutes les autres émissions indirectes, en amont et en aval de la chaîne de valeur. Pour des raisons de robustesse des données, Amundi a fait le choix de n'utiliser qu'une partie du scope 3 : les émissions en amont liées aux fournisseurs de premier rang. Les fournisseurs de premier rang sont ceux avec lesquels l'entreprise a une relation privilégiée et sur lesquels elle peut directement influencer;
- les réserves carbone sont exprimées en émissions carbone potentielles grâce à la méthode du Potsdam Institute for Climate Impact Research;
- les réserves des différentes énergies fossiles sont converties en émissions potentielles en tenant compte de la valeur calorifique et de la teneur en carbone des différentes réserves.

Ci-dessous, le graphe indique le périmètre pris en compte par AMUNDI pour la détermination de l'empreinte carbone d'une entreprise :

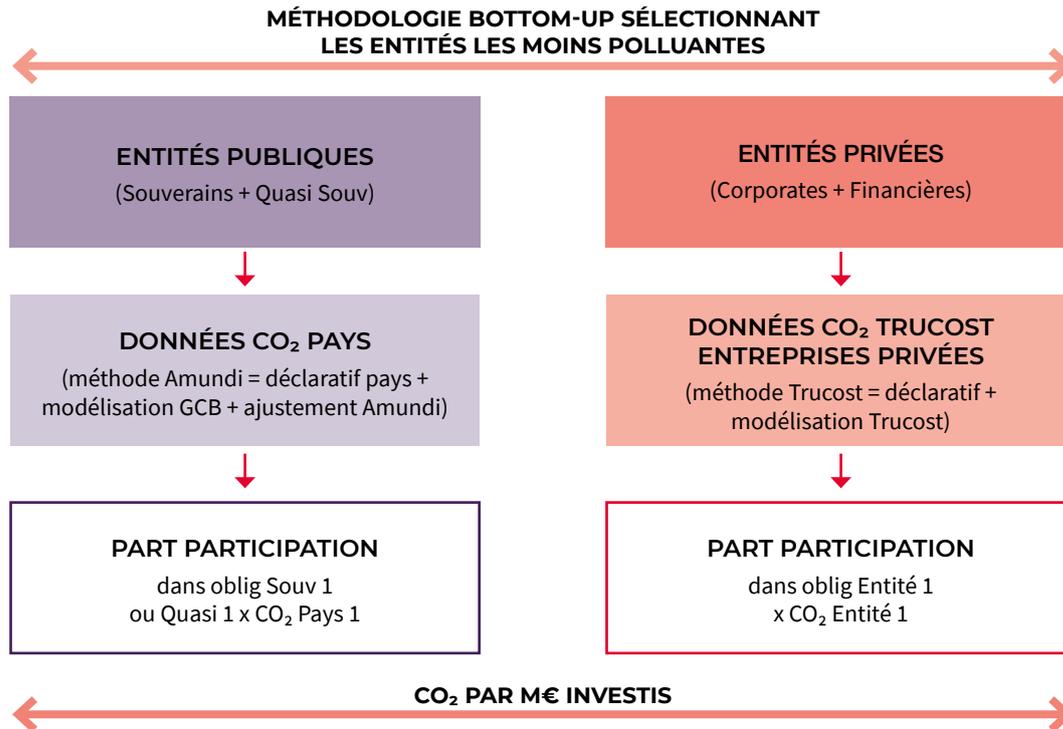


Source : Amundi.

2) Indicateurs de mesure des émissions de carbone d'un portefeuille

Parmi les différents indicateurs utilisés pour évaluer les émissions de carbone d'un portefeuille, Société Générale Assurances a fait le choix de retenir celui mesurant les émissions en T équivalent CO₂ par million d'euros investis. Il reflète les émissions induites par l'investissement dans ce portefeuille, et son positionnement par rapport à l'indice retenu pour le benchmark.

SOMME CO₂ AFFECTÉE À UN TITRE DÉTENU DANS UN PORTEFEUILLE :



Aux stades actuels de la recherche sur le CO₂, le double-comptage dans les données CO₂ des entités est inévitable et fréquent. Les données CO₂ pourront être modifiées en fonction de l'évolution des méthodologies d'estimation des entités et des techniques de

modélisation des fournisseurs de données. Dans le domaine de l'estimation des empreintes CO₂ d'un portefeuille, Amundi cherche en permanence à améliorer sa méthodologie qui pourra donc évoluer.

L'indice benchmark retenu par Société Générale Assurances est le même que celui utilisé pour la notation ESG du portefeuille :

- pour 90% de l'indice « BOFA MERRILL LYNCH EURO BROAD MARKET »;
- pour 6% de l'indice « MSCI »;
- pour 4% de l'indice « CAC 40 ».

6.2. Liste des accords collectifs signés

ACCORDS SIGNÉS	IMPACTS SUR LA PERFORMANCE ÉCONOMIQUE ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL
Sociétal, rémunération, conditions de travail et avantages sociaux	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Accord sur le télétravail ■ Négociation annuelle obligatoire et accord d'intéressement et de participation 	<ul style="list-style-type: none"> ■ L'accord sur le télétravail a été reconduit en décembre 2018 ■ Ces accords permettent de partager la performance financière de l'entreprise (épargne salariale, négociation annuelle sur les salaires) et de récompenser l'implication des collaborateurs.

6.3. Note méthodologique et périmètre de reporting

Pour les consommations de ressources et émissions de carbone pour compte propre, le présent rapport couvre le périmètre suivant :

- Pour la France : Sogécap, Antarius, Oradéa Vie et Sogessur ;
- Pour l'international :
 - 5 filiales consolidées : La Marocaine Vie (Maroc), Komerční Pojišťovna (République Tchèque), Sogelife (Luxembourg), Société Générale Strakhovanie Zhizni LLC et Société Générale Strakhovanie CSJC (Russie) ;
 - Brd Fond De Pensii et Brd Asigurari De Viata (Roumanie).

Sont exclues du périmètre de reporting les filiales suivantes :

- SG Osiguranje a.d.o (Serbie),
- Sogelife Bulgaria (Bulgarie), dont la cession a été finalisée en janvier 2019.

Ainsi que les succursales suivantes :

- Société Générale Assurances Allemagne,
- Société Générale Assurances Italie,
- Société Générale Assurances Pologne
- Société Générale Assurances Roumanie .

Les entités du périmètre de reporting représentaient à fin 2018 plus de 98% du résultat net total de Société Générale Assurances, et plus de 93,5% du total des effectifs

Les données environnementales et sociales sont saisies dans l'outil « Planethic Reporting », agrégeant les informations de l'ensemble des entités du groupe Société Générale. La majorité des indicateurs sociaux et environnementaux présentés dans ce rapport sont calculés selon le référentiel groupe Société Générale.

Les facteurs d'émissions retenus sont soit issus de la base carbone, soit issus de la méthodologie utilisée par le groupe Société Générale et basée sur le GHG Protocol (notamment lorsque les facteurs d'émissions ne sont pas dans la base carbone ou que ceux utilisés par le groupe Société Générale sont plus précis comme par exemple pour le facteur d'émissions du papier).

Pour les données 2018, la période de référence retenue pour les données environnementales (relevé des consommations de ressources et émissions de CO₂) va du 01/10/2017 au 30/09/2018 (sauf indication contraire), pour les données sociales du 01/01 au 31/12/2018.

6.4. Rapport d'assurance du vérificateur indépendant

Sogecap

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport d'assurance modérée du vérificateur indépendant sur une sélection d'informations extra-financières

EY & Associés



EY & Associés
Tour First
TSA 14444
92037 Paris - La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

Sogecap

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport d'assurance modérée du vérificateur indépendant sur une sélection d'informations extra-financières

A l'attention de M. Daniel Jost,

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de vérificateur indépendant, et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de votre société (ci-après « entité »), nous vous présentons notre rapport sur une sélection d'informations extra-financières relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2018 détaillées en Annexe 1 (ci-après les « Informations »), que l'entité a choisi d'établir et de présenter dans son rapport de performance extra-financière.

Responsabilité de l'entité

Dans le cadre de cette démarche volontaire, il appartient à l'entité d'établir les Informations, conformément aux référentiels utilisés par l'entité (ci-après les « Référentiels ») dont un résumé figure dans le rapport de performance extra-financière.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par le Code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer la conformité avec les règles déontologiques, les normes professionnelles et les textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du vérificateur indépendant

Il nous appartient en réponse à la demande de l'entité, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux Référentiels.

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur l'ensemble du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018, et notamment sur le respect par l'entité des dispositions légales et réglementaires applicables.

SAS à capital variable
817 723 687 R.C.S. Nanterre
Société de Commissaires aux Comptes
Société d'expertise comptable inscrite au Tableau
de l'Ordre de la Région Paris - Ile-de-France
Membre du réseau Ernst & Young Global Limited
Siège social : 1-2, place des Saisons - 92400 Courbevoie - Paris - La Défense 1



Nature et étendue des travaux

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 4 personnes et se sont déroulés entre mars et juin 2019.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément à la norme ISAE 3000 (International Standard on Assurance Engagements) et aux normes professionnelles applicables en France :

- Nous avons apprécié le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité et leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur.
- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives présentées en Annexe 1.
- Nous avons mis en œuvre sur les informations quantitatives :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et des procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès de Sogecap France qui représente 67 % des effectifs du groupe et 96 % des actifs sous gestion (hors unité de compte).
- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble des informations extra-financières par rapport à notre connaissance de l'entité.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations ont été établies conformément aux Référentiels.

Paris-La Défense, le 16 juillet 2019

Le Vérificateur Indépendant
EY & Associés

Caroline Delérable
Associée développement durable

Sogecap

Hassan Baaj
Associé

2

Annexe 1 : informations vérifiées

Informations sociétales et environnementales

Informations qualitatives (Actions ou résultats)	Informations quantitatives (Indicateurs clés de performance)
<ul style="list-style-type: none">- Lutte contre la corruption et respect de la réglementation.- Protection des données personnelles (programme interne RGPD).	<ul style="list-style-type: none">- Nombre de dysfonctionnements de conformité.- Pourcentage de collaborateurs formés au code de conduite interne.- Intensité carbone du portefeuille (par type d'émetteur en tCO2eq/M€).- Montant des projets d'infrastructures renouvelables et liés à la transition énergétique (M€) dans la part verte du portefeuille d'actifs.

Informations sociales

Informations qualitatives (Actions ou résultats)	Informations quantitatives (Indicateurs clés de performance)
<ul style="list-style-type: none">- Développement des compétences des collaborateurs.- Evaluation de la qualité de vie au travail.- Lutte contre le harcèlement au travail.	<ul style="list-style-type: none">- Nombre total d'heures de formation.- Nombre total de collaborateurs formés.

AVERTISSEMENT

Les graphiques et données sont extraits de reporting fournis par Amundi AM, basés sur les actifs compris dans les portefeuilles à fin décembre 2018. Les informations sont données à titre illustratif.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations ne sont pas garanties. Elles sont établies sur des sources considérées comme fiables et peuvent être modifiées sans préavis. Les informations et prévisions sont inévitablement partielles, fournies sur la base de données constatées à un moment précis et sont susceptibles d'évolution. En conséquence, la responsabilité d'Amundi ne pourra être engagée sur la base de ces informations.

Toutes les marques et logos sont indiqués à titre illustratif dans ce document et appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

Informations réputées exactes au 31 décembre 2018.

Amundi Asset Management, société anonyme au capital de 1 086 262 605 euros - Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP04000036 – Siège social : 90 boulevard Pasteur – 75015 Paris – France – 437 574 452 RCS Paris - www.amundi.com

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSURANCES

SIÈGE SOCIAL: Tour D2 – 17 bis place des Reflets
92919 Paris La Défense Cedex

Conception et réalisation : Brief
Crédit photo : Shutterstock. Tous droits réservés ; DR

RENDEZ-VOUS SUR

 Société Générale Assurances  @SG_Assurances
www.assurances.societegenerale.com